

# L'Armée du Salut au Canada et les peuples autochtones

Un cheminement vers la réconciliation  
et l'établissement de relations

Ressource fournie par le  
comité des questions sociales  
et le  
service des ministères autochtones  
Armée du Salut  
Territoire du Canada et des Bermudes



L'Armée du Salut du territoire du Canada et des Bermudes, ainsi que de nombreuses autres Églises, s'engagent à prendre part au processus de réconciliation avec les peuples autochtones.

La présente brochure vise à informer les salutistes et à les guider dans le processus de réconciliation et l'établissement de liens solides entre les peuples autochtones et non autochtones.

Ensemble, demandons à Dieu de nous bénir et de nous guider tout au long de notre cheminement.

Photo : Pamela Richardson



## Table des matières

Un récit	1
Termes et définitions	2
Bref historique de la colonisation	4
Vérité et réconciliation	6
L'Armée du Salut et la réconciliation	9
Regarder vers l'avenir	11
Protocoles	13
Sources consultées	15



Photo : Pamela Richardson

## Un récit

« Maman ... maman, ici? »

J'ai levé les yeux et aperçu une jeune femme à la chevelure foncée se pencher et chuchoter à l'oreille d'une bambine qui était la première à prendre place dans la rangée de bancs devant moi. Se tournant sur elle-même, elle s'est assise pour laisser sa mère s'installer à ses côtés. La mini queue de cheval de la petite dépassait à peine le dossier du banc. Je me suis mise à admirer les boucles d'oreille perlées de la mère.

Une file de gens prenaient leur place dans les premières rangées de bancs, devant ces invitées. Puis, les bancs derrière moi et le mien se sont à leur tour remplis. Maintes fois, j'ai vu des gens jeter un coup d'œil rapide en direction de la jeune femme et de sa petite fille, et aller s'asseoir ailleurs. La bambine a attiré mon attention, car sa queue de cheval tentait désespérément de se défaire de l'emprise des rubans. Elle m'a souri timidement avant de s'appuyer sur sa mère puis de s'asseoir à nouveau. Il était évident qu'elle débordait d'énergie, ce qui ne justifie en rien l'attitude des gens qui fronçaient les sourcils ou leur jetaient des regards empreints de fustigation par-dessus leur épaule.

Encore admirative des boucles d'oreille de la mère, je me suis remémorée les histoires ahurissantes d'exclusion et de présomption que mes amis autochtones m'avaient racontées. Involontairement, mon esprit se tourna vers les récentes nouvelles au sujet de communautés dévastées par l'héritage des pensionnats autochtones, la rafle des années 60, la série de suicides chez les jeunes, les problèmes permanents d'eau potable et de transport, le manque de protection de l'enfance et les écoles de piètre qualité.

Je me suis souvenue des difficultés que j'avais connues la première fois que nous étions venus, et j'ai tenté d'imaginer les obstacles que cette petite famille avait dû franchir pour venir ici, ce matin.

Après avoir regardé une autre famille tenter de s'installer dans un espace exigü, de l'autre côté de l'allée, je suis sortie de mon banc pour aller m'asseoir à côté de la mère et de la petite. La bambine esquissa un sourire gêné en réponse au mien, et après un premier regard étonné, la jeune femme me salua de la tête. Je lui ai tendu la main en disant « bonjour! » La femme me sourit et me serra la main.

**Prenez un moment pour méditer ...**

*Quelles pensées et quels sentiments se dégagent de votre lecture de ce récit?*

*Comment auriez-vous réagi dans cette situation?*

*Comment Dieu s'est-il adressé à vous à travers cette histoire?*

## Termes et définitions

**Peuples autochtones** : L'article 35 de la *Loi constitutionnelle* de 1982 définit « les peuples autochtones du Canada » comme étant Indiens, Inuits et Métis. Ces descendants des premiers habitants d'Amérique du Nord possèdent un héritage unique de croyances et de coutumes, leurs langues et leurs cultures. Ils sont connus également sous le nom de Premières Nations.

**Bande** : Terme établi par la *Loi sur les Indiens* (1876) pour définir un groupe de peuples autochtones pour lesquels des terres ont été réservées et sont administrées financièrement par le gouvernement fédéral. Aussi connus sous le nom de Premières Nations.

**Premières Nations** : Terme qui remplace « Indiens », dans l'usage courant. Le Canada compte de nombreuses Premières Nations : Cri, Saulteaux, Ojibway Haïda, Déné, Mohawk, Malécite, Micmacs, Blood, Secwepemc, etc. Chacune d'elles a sa gouvernance, son histoire, sa culture et ses traditions. De nombreuses Premières Nations utilisent leur nom traditionnel en fonction de leur langue (p. ex., Anishinaabe ou Haudenosaunee).



Photo : Pamela Richardson

**Peuples autochtones** : Terme mondialement utilisé pour désigner les peuples autochtones de tous les coins du globe. Le terme sous-entend que les peuples dont les ancêtres sont considérés comme étant à l'origine du peuplement, et qui ont été marginalisés par des groupes ethniques arrivés plus tard, ont plusieurs points en commun. L'utilisation du terme « peuples » est une reconnaissance des droits collectifs.

**Indien** : Terme utilisé à l'origine pour désigner les centaines de Premières Nations distinctes d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Antilles. Adopté par le gouvernement du Canada, le terme a été incorporé dans la *Loi sur les Indiens* (1876), et est souvent employé au sein de ministères gouvernementaux, dans des documents historiques, des politiques et des lois. Il est rarement utilisé dans d'autres contextes. On privilégiera plutôt les termes Autochtones et Premières Nations.

**Loi sur les Indiens** : Une loi fédérale adoptée en 1876 prévoit certaines obligations et responsabilités pour le gouvernement canadien à l'égard des Autochtones et de leurs terres de réserve. La *Loi* a fait l'objet de plusieurs modifications, révisions et dérogations, et est appliquée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

**Inuits** : Autochtones originaires du Nunatsiavut (nord du Labrador), du Nunatukavut (sud du Labrador), du Nunavik (Québec), du Nunavut et de la région désignée des Inuvialuit (Territoires du Nord-Ouest). Autrefois, les Inuits étaient désignés sous le nom d'Eskimos, un terme dérogatoire.

**Métis** : À l'origine, personnes qui étaient nées ou descendaient d'un parent français et d'un parent autochtone. De nos jours, le terme Métis est adopté par les personnes d'ascendance européenne et autochtone. Les Métis ont leurs propres culture et histoire.

**Tradition orale** : Transmission orale de l'héritage culturel d'un peuple, de son histoire et de ses récits d'une génération à une autre par la narration, les chants, les chansons, la musique, la littérature, etc.

**Rafle des années 60** : Politique gouvernementale responsable de l'enlèvement de milliers d'enfants autochtones de leur famille pour les faire adopter par des familles non autochtones au Canada, et, à un moindre degré, aux États-Unis et en Europe, entre 1960 et 1980. Plus de 20 000 enfants auraient été touchés. En conséquence, un grand nombre d'entre eux ont perdu leur famille et leur collectivité, leur culture, leur histoire et leur statut d'Indien.

# Bref historique de la colonisation

## ***Comment était le Canada avant les premiers contacts avec les Européens?***

Le Canada que nous connaissons aujourd'hui est né de la fascination des Européens pour l'exploration, l'impérialisme et la colonisation, au 15<sup>e</sup> siècle. Cependant, l'histoire de cette partie du monde est beaucoup plus ancienne.

Des milliers d'années avant l'arrivée des Européens, les peuples autochtones avaient établi des sociétés dotées d'économies viables, de régimes politiques évolués, de croyances spirituelles complexes et de cultures dynamiques. La terre était et continue d'être fondamentale pour l'identité des peuples autochtones.

## ***Comment la colonisation a-t-elle commencé?***

C'est au 11<sup>e</sup> siècle que les premiers explorateurs d'Europe du Nord ont débarqué sur les côtes de l'est de l'Amérique du Nord. Plusieurs siècles plus tard, l'arrivée et l'établissement d'autres Européens ont transformé le continent de façon draconienne. En 1541, François 1<sup>er</sup>, roi de France, décida de lancer une expédition en Amérique du Nord afin d'habiter le territoire et d'établir la loi et la foi chrétienne.

Même si cette première colonie fut de courte durée, le Canada a éventuellement été colonisé. La couronne de France envoya de nombreux explorateurs en Amérique du Nord. L'exploitation des ressources naturelles — notamment les fourrures — exigeait une main d'œuvre spécialisée, efficace et autonome. Par conséquent, les peuples autochtones ont été en mesure de maintenir un haut degré d'autonomie.

Les Britanniques établirent également des colonies à une plus grande échelle. L'agriculture devint l'activité principale, ce qui exerça une pression importante sur les terres autochtones. Bien que l'acquisition de terres appartenant à des Autochtones ait été fréquente, ces derniers étaient souvent contraints de vendre sous la menace ou à la suite de stratagèmes illégaux.

## ***Comment la colonisation était-elle justifiée?***

Les Britanniques estimaient que les Autochtones n'utilisaient pas leurs terres, qui constituent aujourd'hui le Canada, de façon aussi productive que possible. Par conséquent, selon les lois et les concepts de « possession » britanniques, les colonisateurs estimaient qu'ils avaient un droit sur les terres lorsqu'ils avaient l'intention de les « améliorer ».

La colonisation de l'Amérique du Nord s'appuyait sur deux principes distincts, mais souvent liés, le concept de la *terra nullius* et la doctrine de la découverte.

### ***En quoi consiste le principe de la terra nullius?***

La locution latine *terra nullius* signifie « territoire sans maître ». Le concept était utilisé par les Européens arrivés dans le Nouveau Monde pour justifier la colonisation des terres autochtones. Ils soutenaient que les peuples autochtones « occupaient » seulement la terre, mais ne la possédaient pas. La présence de ces derniers n'annulait pas la revendication de la *terra nullius*.

### ***En quoi consiste la doctrine de la découverte?***

Depuis le début du 14<sup>e</sup> siècle, l'Église catholique s'était désignée comme garante de l'ordre mondial. Elle légitimait ainsi l'autorité et l'expansion coloniales par le truchement d'une série de bulles pontificales ou de chartes émises par le pape. Dans ces bulles, la papauté accordait les terres autochtones à la couronne du Portugal. Ces documents servaient à justifier les actions des Français et des Britanniques en Amérique du Nord, et la colonisation des Amériques.

Vers 1820, la Cour suprême des États-Unis a accordé le statut juridique à la doctrine de la découverte. La propriété des terres (ou la souveraineté sur celles-ci) est donc passée directement aux Européens du fait qu'ils les avaient « découvertes ».

### ***Quelles ont été les autres répercussions de la colonisation sur les peuples autochtones?***

De nombreuses injustices à l'égard des peuples autochtones résultent de la colonisation, notamment le système de pensionnats qui englobait les écoles industrielles, les internats et les résidences d'étudiants. Ces écoles, administrées par des Églises et financées par le gouvernement, ont été



mises sur pied vers 1830. Les parents des élèves autochtones n'avaient plus un mot à dire dans le développement intellectuel, culturel et spirituel de leurs enfants. En 1884, à la suite d'un amendement de la *Loi sur les Indiens*, et

dans la foulée des efforts visant à résoudre ce qui était perçu comme un « problème indien », la fréquentation d'un pensionnat indien devient obligatoire pour les enfants autochtones de moins de 16 ans.

Dans les années 1940, le gouvernement canadien et la plupart des organisations missionnaires ont constaté que le système scolaire était inefficace. Des protestations des Autochtones ont contribué à modifier les politiques et éventuellement à fermer les pensionnats autochtones. Cependant, ce n'est qu'en 1996 que le dernier pensionnat, situé en Saskatchewan, a fermé ses portes.



# Vérité et réconciliation

## **Que dit la Bible au sujet de la réconciliation?**

« Et tout cela vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec lui par Christ, et qui nous a donné le ministère de la réconciliation. »

(2 Corinthiens 5:18)

L'Armée du Salut est engagée dans le processus de réconciliation, non pas en raison de pressions externes, mais de ses profondes convictions fondées sur les Écritures.

La Bible nous enseigne qu'en raison de notre péché et de notre rébellion, l'humanité était déchue, privée de la gloire de notre Créateur et sujette à son jugement (Romains 3:23; 2 Corinthiens 5:10). Mais Dieu

proposa un plan de salut (« et tout cela vient de Dieu ») qui restaurerait notre relation avec lui, et ainsi « nous a réconciliés avec lui » « par Christ », notamment par sa mort sur la croix.

Les chrétiens, autochtones et non autochtones, sont appelés à exercer un « ministère de la réconciliation » qui se traduit par le partage de la bonne nouvelle, afin que chacun puisse « être réconcilié avec Dieu » (2 Corinthiens 5:18-20). L'espoir de la réconciliation ne se limite pas à notre relation avec Dieu. Nous devons également nous réconcilier les uns avec les autres, aimer notre prochain comme nous-mêmes (Marc 12:31), être des artisans de la paix dans un monde en plein bouleversement (Matthieu 5:9), et soutenir ceux qui traversent des épreuves (Proverbes 31:20). Bref, nous sommes appelés à être des apôtres de la réconciliation.

Cependant, nous reconnaissons que nombre de personnes ont été aliénées de ce message de la réconciliation en raison de l'échec des chrétiens à joindre le geste à la parole. Nous souhaitons nous repentir en faisant preuve d'intégrité et d'humilité, et en répondant à l'appel à nous réconcilier les uns avec les autres (Matthieu 5:23-24).



Photo : Pamela Richardson

## ***Qu'est-ce que la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR)?***

L'établissement de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada (CVR) est l'une des conséquences de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (2007), le plus important règlement d'un recours collectif dans l'histoire du Canada. Le mandat de la CVR consistait à faciliter la réconciliation entre les anciens élèves des pensionnats indiens, leurs familles, leurs collectivités et tous les Canadiens. Le mandat de la CVR comprenait sept objectifs :

- Reconnaître les expériences, les séquelles et les conséquences liées aux pensionnats;
- Créer un milieu holistique, adapté à la culture et sûr pour les anciens élèves, leurs familles et leurs collectivités, quand ils se présentent devant la Commission;
- Assister aux activités de vérité et de réconciliation à l'échelle nationale et communautaire, les appuyer, les promouvoir et les faciliter;
- Sensibiliser les Canadiens au système des pensionnats et à ses répercussions, et les renseigner;
- Créer un dossier historique le plus complet possible sur le système des pensionnats et ses séquelles;
- Rédiger un rapport sur le système et l'expérience des pensionnats, qui tient compte des aspects suivants : l'historique, les objectifs, le fonctionnement et la supervision du système des pensionnats, ses conséquences, notamment les séquelles systémiques, les conséquences intergénérationnelles et les effets sur la dignité humaine, les conséquences permanentes découlant de ces pensionnats et les recommandations au gouvernement du Canada;
- Appuyer la commémoration des anciens élèves des pensionnats et de leurs familles.

## ***Comment la CVR a-t-elle atteint ces objectifs?***

Entre 2008 et 2015, la CVR a tenu sept rencontres nationales. Plus de 6 500 témoins ont été entendus, et un rapport final en six volumes a été publié. En juin 2015, la CVR a tenu sa réunion de clôture à Ottawa, et présenté un sommaire de ses conclusions, notamment 94 Appels à l'action visant à favoriser la réconciliation entre Autochtones et non-Autochtones. Nous invitons les Canadiens à lire le sommaire du rapport final afin d'en apprendre davantage sur l'historique du système de pensionnats indiens, et son incidence sur notre société actuelle.

### ***En quoi consistent les 94 Appels à l'action?***

Ces Appels à l'action indiquent que la réconciliation exige que la vérité soit connue : les pensionnats indiens n'étaient qu'une partie des efforts systémiques visant à absorber ou à assimiler les peuples autochtones au Canada. Cette assimilation culturelle a laissé des traces indélébiles sur la société canadienne.

Ils reconnaissent également la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* comme un cadre permettant de passer de la vérité à la réconciliation des Canadiens autochtones et non autochtones.

Des 94 Appels à l'action, un seul avait une échéance spécifique. En effet, l'Appel à l'action n° 48 devait être mis en œuvre avant le 31 mars 2016. Dans cet Appel, la CVR demandait aux Églises, aux parties à la Convention de règlement et à tous les autres groupes confessionnels et interconfessionnels au Canada qui ne l'ont pas déjà fait, d'adopter officiellement et de respecter les normes et les principes de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* en tant que cadre de réconciliation.

### ***Qu'est-ce que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones?***

Cette *Déclaration*, qui constitue l'instrument le plus complet relativement aux droits des peuples autochtones partout dans le monde, a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2007. De portée mondiale, elle a ultérieurement été appuyée par le Canada. La *Déclaration* désavoue la doctrine de la découverte et le concept de la *terra nullius*, et propose plutôt ce qui suit :

- Un sommaire des droits individuels et collectifs;
- L'établissement de critères essentiels à la survie, à la dignité, au bien-être et aux droits des peuples autochtones;
- Une affirmation des droits fondamentaux des peuples autochtones à l'éducation, à la santé, à l'emploi et à la langue;
- Une affirmation des droits des peuples autochtones à conserver leur intégrité en tant que peuples distincts, ainsi qu'à l'autodétermination et à la gouvernance en matière de culture, de religion et de langue;
- Un appel à mettre fin à la discrimination à l'égard des peuples autochtones;
- L'établissement de relations harmonieuses et de collaboration entre les États-nations et les peuples autochtones.

## L'Armée du Salut et la réconciliation

### *Que fait l'Armée du Salut du territoire du Canada et des Bermudes à cet égard?*

L'Armée du Salut était représentée dans la réponse œcuménique formulée le 30 mars 2016.



Photo : KAIROS Canada

Le territoire du Canada et des Bermudes de l'Armée du Salut a rédigé sa propre réponse, et s'engage notamment à mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* comme cadre pour la réconciliation. L'Armée du Salut est consciente que « la réconciliation est un processus continu qui reconnaît notre passé avec les peuples autochtones, recadre nos relations actuelles et vise à bâtir un avenir fondé sur la dignité et la confiance. »

La réponse de l'Armée du Salut peut se résumer ainsi :

**Accessibilité** : Repérer et abolir les barrières qui empêchent les peuples autochtones de recevoir des soins et des services essentiels.

**Confiance** : Établir des relations fondées sur le respect mutuel avec les peuples et les groupes autochtones en a) célébrant la présence et la culture autochtones au sein de notre organisation; b) établissant des partenariats avec les collectivités autochtones; c) maintenant notre engagement à l'égard de la réconciliation, de la vérité et de notre responsabilité auprès des peuples autochtones.

**Sensibilisation et éducation :**

Trouver des façons d'inciter les salutistes à comprendre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et l'importance de la défense des droits de la personne.



Photo : Pamela Richardson

**Formation de dirigeants :** Former des dirigeants autochtones au sein de l'Armée du Salut.

**Égalité des sexes :** Promouvoir et appuyer l'égalité des sexes, et offrir un soutien continu aux femmes autochtones victimes de violence. L'Armée du Salut encourage ses dirigeants à tendre la main aux collectivités autochtones locales et à entamer un dialogue. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer dans ce processus de réconciliation.



Photo : Pamela Richardson

## Regarder vers l'avenir

### **Quelle est la première étape vers la réconciliation?**

La première étape, c'est l'éducation. Lisez des ouvrages et regardez des documentaires sur l'historique des relations entre les collectivités autochtones et non autochtones au Canada. Vous pourriez former un club de lecture ou présenter un film à votre poste, suivi d'une discussion. Voici quelques suggestions de ressources :

*8<sup>th</sup> Fire: Aboriginal Peoples, Canada and the Way Forward* – [cbc.ca/8thfire](http://cbc.ca/8thfire). (film)

Cheryl Bear-Barnetson, *Introduction to First Nations Ministry*. (livre)

Steve Heinrichs, ed., *Buffalo Shout, Salmon Cry*. (livre)

Thomas King, *The Truth about Stories: A Native Narrative*. (livre)

*Reserve 107: Reconciliation on the Prairies* – [reserve107thefilm.com](http://reserve107thefilm.com). (film et guide d'étude)

La Commission de vérité et réconciliation du Canada, Le Canada, les peuples autochtones et les pensionnats, *Ils sont venus pour les enfants*. Winnipeg, Manitoba: La Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2012. (livre)

Richard Twiss, *One Church, Many Tribes*. (livre)

Randy Woodley, *Living in Color: Embracing God's Passion for Ethnic Diversity*. (livre)

### **Comment mon poste peut-il établir activement des liens avec les peuples autochtones?**

Il n'y a rien de tel qu'un face-à-face. Vous pourriez inviter un conférencier autochtone à votre poste, ou un Ancien disposé à animer un cercle de partage à l'intention d'Autochtones et de non-Autochtones.

Pour établir des relations, les participants doivent se sentir suffisamment en sécurité pour discuter et écouter. Pour y arriver, il faut avoir confiance dans l'autre personne. Pour obtenir cette confiance, il faut faire preuve de respect mutuel. Bref, le respect mène à la confiance, et la confiance à la sécurité.

Les lignes directrices suivantes vous seront utiles pour instaurer le respect, la confiance et un sentiment de sécurité.

**Prier.** Priez pour la présence et les conseils du Saint-Esprit, pour une ouverture d'esprit à l'égard des expériences et des points de vue des autres, pour une attitude bienveillante fondée sur le respect et la confiance et non sur la crainte et le soupçon.

**Lire la Bible.** Que dit la Bible au sujet de la réconciliation et de l'établissement de relations?

**Prendre le temps.** Réservez du temps et un endroit où toutes les voix pourront être entendues. Abordez la rencontre avec une attitude qui favorise le respect et le désir d'apprendre.

**Écouter attentivement.** Écoutez ce que les gens ont à dire. Songez à Marthe qui était absorbée par ses tâches domestiques tandis que Marie a été récompensée pour avoir écouté attentivement. (Luc 10:38-42)

**Méditer.** Vous entendez peut-être des récits qui suscitent chez vous de profonds sentiments. Ce que j'entends ...

- me rend-il triste?
- me rend-il amère?
- me stimule-t-il?
- m'encourage-t-il à avoir confiance dans l'avenir?



Photo : Pamela Richardson

**Faire preuve d'humilité.** Nous vivons dans une société dans laquelle les peuples autochtones font l'objet d'injustice et de discrimination. Examinez votre attitude à l'égard des Autochtones.

**Être à l'affût des occasions.** Posez-vous les questions suivantes : « Comment puis-je faire partie d'une communauté de fidèles qui respecte activement les Autochtones? » et « Comment puis-je grandir spirituellement en compagnie de disciples de Jésus autochtones? »

**Établir des partenariats.** Communiquez avec un centre d'amitié et demandez si des membres de votre poste peuvent participer à des programmes ou apprendre des Autochtones qui le fréquentent. Pour trouver un centre d'amitié, consultez le site Web de l'Association nationale des centres d'amitié, à l'adresse [nafc.ca/en/friendship-centres](http://nafc.ca/en/friendship-centres)

## Protocoles

### ***Existe-t-il des protocoles que je devrais connaître?***

Nous habitons et travaillons sur des territoires ancestraux. Bien qu'il ne soit pas obligatoire de le mentionner avant chaque service, il serait approprié de le signaler ou de procéder à une « cérémonie de bienvenue ».

### ***Comment puis-je reconnaître cet état de fait?***

Les centres d'amitié et les bureaux de bande peuvent vous aider à déterminer si le territoire sur lequel vous vous trouvez est ancestral, et quel est le protocole ou le type de reconnaissance le plus approprié. Vous pouvez repérer les territoires ancestraux sur le site [native-land.ca](http://native-land.ca). Le service territorial des ministères de poste a également fourni aux QGD des renseignements de base sur ces territoires, les peuples autochtones concernés dans chacune des divisions, ainsi que sur les traités.

### ***Modèle de reconnaissance de territoire ancestral***

« Avant de commencer la rencontre, nous voulons reconnaître le caractère ancestral du territoire sur lequel nous sommes. Pendant des milliers d'années, les Premières Nations \_\_\_\_\_ ont cherché à vivre en paix sur ce territoire. Nous les remercions de leur hospitalité. Ils ont été les premiers à offrir leur aide aux Européens, et leur ont appris à vivre dans ce pays. Nous reconnaissons les collectivités des Premières Nations qui vivent ici, les \_\_\_\_\_, qui continuent d'offrir l'hospitalité aux Canadiens qui habitent ce territoire. Apprenons à vivre en paix les uns avec les autres, dans le plus grand respect. »

### ***Qui sont les Anciens?***

Les Anciens sont des membres importants et estimés des collectivités autochtones. Ils sont les gardiens du savoir, de l'histoire, de la culture et des cérémonies autochtones. Ce sont également des dirigeants spirituels respectés au sein de leur collectivité. Leur enseignement se fait par la prière, la lecture et les cérémonies. Lorsqu'on sollicite des conseils d'un Ancien, il est utile de connaître la collectivité dont il est issu, de reconnaître son statut d'Ancien et d'appuyer son engagement au sein d'autres collectivités.



### ***Comment invite-t-on un Ancien?***

Le protocole selon lequel on pose une question à un Ancien ou lui demande conseil varie selon les traditions, par exemple celles des Inuits ou des peuples de la maison-longue. Les centres d'amitié et les groupes autochtones peuvent vous renseigner sur le protocole en vigueur dans votre région. Une rétribution et un cadeau traditionnel ou symbolique devraient être offerts en guise de reconnaissance de ce qu'un Ancien a transmis.



Photo : Pamela Richardson

## Sources consultées

Affaires autochtones et du Nord Canada, « Commission de vérité et réconciliation du Canada » (2017).

[www.aadnc-aandc.gc.ca](http://www.aadnc-aandc.gc.ca)

KAIROS, "Winds of Change: Education for Reconciliation Action Toolkit."

[www.kairoscanada.org](http://www.kairoscanada.org)

Bibliothèque et Archives Canada, *Guide terminologique : Recherches sur le patrimoine autochtone* (2017).

[www.bac-lac.gc.ca](http://www.bac-lac.gc.ca)

University of Manitoba Aboriginal Student Centre, "Terminology A-Z."

[www.umanitoba.ca/student/indigenous/pamphlets.html](http://www.umanitoba.ca/student/indigenous/pamphlets.html)

Pensionnats du Canada. Volume 1. *L'histoire, partie 1, des origines à 1939 : rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. (2015).

[www.nctr.ca](http://www.nctr.ca)

Réponse de l'Armée du Salut à l'Appel à l'action n° 48 de la Commission de vérité et réconciliation. (2016). [www.salvationarmy.ca](http://www.salvationarmy.ca)

Commission de vérité et réconciliation, *Appels à l'action* (2015).

[www.aadnc-aandc.gc.ca](http://www.aadnc-aandc.gc.ca)

Nations Unies, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (2007).

[www.un.org](http://www.un.org)



Photo : Pamela Richardson

Pour de plus amples renseignements au sujet de la réconciliation et de l'établissement de relations, visitez les sites :  
[SalvationArmyEthics.org](http://SalvationArmyEthics.org) et [salvationist.ca/corps-ministries/corps-life/indigenous-ministries/](http://salvationist.ca/corps-ministries/corps-life/indigenous-ministries/).

Comité des questions sociales  
et  
Service territorial des ministères autochtones

Armée du Salut  
Territoire du Canada et des Bermudes

« Et tout cela vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec lui par Christ, et qui nous a donné le ministère de la réconciliation. »

—2 Corinthiens 5:18

